

Prix des Horloges sans Accessoires

NOMBRE d'heures	PÉRIODE DES CLOCHES sur lesquelles les horloges peuvent fonctionner		P R I X des horloges avec roues en laiton, pépite acier trempé, avec ou sans répétition d'heures			
			à heures et demi-marchant 30 heures		à heures et demi-marchant 8 jours	
	à 30 heures	à 8 jours	à heures et demi-marchant 30 heures	à heures et demi-marchant 30 heures	à heures et demi-marchant 8 jours	à heures et demi-marchant 8 jours
	Kilos	Kilos	Francs	Francs	Francs	Francs
1	90 à 120	80 à 40	250	350	380	525
2	200 250	80 110	285	565	415	625
3	250 300	110 150	280	590	430	640
4	300 350	80 250	420	640	480	710
5	1000 1200	200 250	490	715	535	795
6	1500 1800	400 450	550	750	560	835
7	1800 2100	300 400	510	790	585	880
8	2000 2300	350 550	580	820	610	950
9	4500 6000	1100 1200	610	980	730	1 090
10	8000 9000	1800 2500	750	1 115	870	1 230
11	10000 13000	2000 2500	840	1 240	945	1 370
12	15000 18000	4000 4500	930	1 430	1 050	1 520

Augmentation de 15 0/0 sur ces prix

Pour établir un devis d'une horloge, il est nécessaire d'avoir les indications suivantes :

- 1° La hauteur pour le passage des poids ;
- 2° La durée de la marche de l'horloge, c'est à dire si elle doit marcher 8 jours ou 30 heures après remontage ;
- 3° Les points approximatif ou le diamètre de la ou des cloches, diamètre pris à la base inférieure ;
- 4° Les fonctions que l'horloge devra faire, c'est à dire si elle doit sonner l'heure, répétition et demi-heure sur une seule cloche, ou l'heure et les quarts d'heure, ou bien encore si l'horloge doit frapper l'heure et la demi-heure sur une cloche et répéter sur une autre ;
- 5° Le nombre de cadrans, leur diamètre et leur nature.

On construit aussi des horloges à quatre corps de montage pour les hôtels qui peuvent disposer de quatre cloches ; elles sonnent les quarts sur les deux petites cloches, l'heure sur la moyenne et la répétition sur la grande cloche.

P R I X D E S A C C E S S O I R E S

CADRANS AVEC LUNETTES A MOULURES EN ZINC REPOUSSE

DIAMÈTRES LUNETTES en millimètres	EN BOIS		EN ÉRAIL NICKEL OU VIER BOUCHE gravée indélébile		EN VERRE GLACÉ	EN VERRE ÉMALLÉ	EN LAPE ÉMAILLÉE
	recouvert en émail		Ces cadrans sont composés de 12 pièces émaillées montées sur fond, bois creux		peinture sur dépôt	heures et minutes vitrées	
	Lunettes peintes	Lunettes peintes	Lunettes peintes	Lunettes dorées	avec lunettes dorées Transparent pour être défilés la nuit		
Mètres	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs
0 25	10	10 50	18	21	26	45	32
0 40	14	14	22	24	35	55	46
0 50	15	14	26	28	45	78	60
0 60	18	19	30	34	55	110	75
0 80	20	22	38	44	65	150	94
1 00	25	27	45	54	85	200	120
1 20	28	32	58	72	90	250	150
1 40	30	36	68	80	110	310	175
1 60	34	39	80	95	130	380	220
1 80	40	45	100	120	160	450	275
2 00	45	50	120	145	215	585	370
2 50	55	60	140	165	270	750	495
3 00	65	70	165	195	340	960	660
3 50	75	80	195	230	420	1230	880
4 00	85	90	230	265	510	1560	1160

OBSERVATIONS

Pour les cadrans transparents en verre dépoli et verre émaillé, ainsi que pour les cadrans en lape émaillée, il est fourni des lunettes à monture peinte en lape de fer d'une seule pièce, représentant une augmentation de 5 pour cent, établie sur les prix des cadrans en lape.

Les cadrans peints sur tôle plomberie ont une charnière beaucoup plus longue que les cadrans peints sur bois.

Les cadrans en lape ainsi que ceux en lape noir d'une seule pièce (jusqu'à 1 m. 50) à partir de ce diamètre, ils sont faits en trois ou quatre pièces selon leurs diamètres, et montés sur des armatures en fer à T.

Fabrique d'horloges monumentales Prêtre & ses Fils [dépliant publicitaire : p. 3], 1er quart 20e siècle.

Référence du document reproduit :

- **Fabrique d'horloges monumentales Prêtre & ses Fils [dépliant publicitaire], 1er quart 20e siècle.**
Fabrique d'horloges monumentales Prêtre & ses Fils [dépliant publicitaire]. - S.I. : s.n., s.d. [1er quart 20e siècle]. 42 x 27 cm.
Archives de la société Prêtre et Fils, Mamirolle

IVR43_20182501581NUC4A

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation